

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail Démocratie Paix

DECRET N° 85/507 du 11/4/85
/MESS.UMNG.SG.DPAAD.CA/3.S9

Portant intégration dans le statut du personnel
de l'Université Marien NGOUABI et nomination de
Monsieur MATOKO Germain Mambert en qualité d'As-
sistant stagiaire de 1ère classe.

SICAP

VISAS/

LE PREMIER MINISTRE,

C.E.f

RECT/UMNG

DATE

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires
en République Populaire du Congo ;
VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de
Brazzaville ;
VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance
29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville
VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de
l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de
l'Université de Brazzaville ;
VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14
Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville
VU le Décret 76/439 du 11 Novembre 1976 portant organisation de l'Université
de Brazzaville ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements
et salaires des personnels de l'Université de Brazzaville
VU le Décret 84/855 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des membres du
Gouvernement ;
VU le Décret 67/50/FP-8E du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet
du point de vue de la solde, des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière administrative et
reclassements ;
VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégrations
des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo
VU le Décret 62/175/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires ;
VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
VU le Certificat de prise de service n° 631/UMNG.SG.DPAAD.K-7 du 24 Novembre
1982 ;
VU le Dossier de candidature à un poste d'enseignant à temps plein présenté
par l'intéressé ;

.../....

D E C R E T E :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 12 (nouveau) du Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 susvisé, Monsieur MATOKO Germain Lambert de nationalité congolaise, né le 4 Septembre 1948 à BRAZZAVILLE, titulaire du Doctorat de 3ème cycle en Economie du Développement, délivré par l'Université de Paris I PANTHEON SORBONNE le 1er Décembre 1982, est recruté à l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant stagiaire de 1ère classe, indice 1110.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 10 Janvier 1983 date effective de prise de service de l'intéressé à l'Université Marien NGOUABI, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

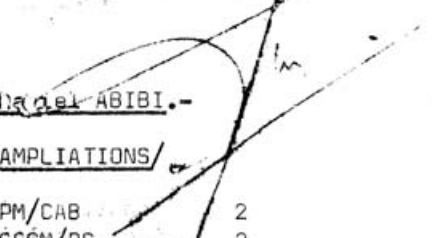
BRAZZAVILLE, le II AVRIL 1985

Par le Premier Ministre


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

Le Ministre des Finances et du Budget


Daniel ABIBI.-


ITHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS/

PM/CAB 2
SGCM/BC 2
MESS/CAB 2
JORPC 2
DAAF 3
UMNG 20
CE 1
INTERESSE 1

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Refonte de la Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA.-